

**Ministry of Education**

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

315, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2021 : SB11**

**Date :** 4 juin 2021

**Destinataires :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Surintendants des installations / planification

**Expéditeur :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Andrea Dutton  
Directrice  
Direction des politiques d'immobilisations

**Objet :** **Mise en œuvre de la norme relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et vérification des renseignements sur les biens immobiliers du Système d'inventaire des installations scolaires**

---

Cette note de service fournit des renseignements sur la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI), ainsi que sur la vérification des renseignements du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) sur les biens immobiliers indiqués aux tableaux 3C et 3D des formulaires d'états financiers du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

## **I. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), SP 3280 : Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, entrera en vigueur pour les exercices qui commenceront le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2022. Par conséquent, il est demandé aux conseils scolaires de mettre en œuvre cette norme tel qu'indiqué ci-dessous:

- afin de répondre aux exigences provinciales en matière de rapports sur la planification pluriannuelle, **au 15 novembre 2021**, les conseils scolaires sont tenus

de communiquer au ministère le solde d'ouverture des OMHSI au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

- à des fins de présentation dans leurs états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, qui doivent être présentés au Ministère **d'ici le 15 novembre 2023**.

La norme SP 3280 prévoit la présentation d'un passif au titre d'une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle (IC), par exemple, l'enlèvement de l'amiante, la remise en état de locaux loués dans l'état où ils se trouvaient au moment de leur prise de possession, les réservoirs de carburant et les puits. La norme SP 3280 s'applique aux IC appartenant à une entité du secteur public ou louées (lorsque le locataire est contractuellement responsable) par une entité du secteur public, qui sont utilisées à des fins productives ou qui ne le sont plus.

Veuillez noter que la Province a décidé d'adopter la norme de façon rétroactive avec des modifications sans exiger de retraiter les états financiers des périodes antérieures. Les conseils scolaires sont aussi tenus de soumettre des rapports au ministère selon les mêmes conditions; cependant, ils devraient consulter leurs vérificateurs au sujet de l'exigence de fournir dans leurs propres états financiers des données comparatives pour la période précédente.

### **Stratégie de mise en œuvre**

À l'automne 2019, pour faciliter la mise en œuvre de la norme comptable relative aux OMHSI, un groupe de travail sur les OMHSI a été établi. Il est composé des personnes suivantes :

- Membres du personnel des finances, des immobilisations et de la vérification interne du ministère de l'Éducation;
- Membres du personnel des finances et des immobilisations des conseils scolaires;
- Membres du personnel des finances de la Division du contrôleur provincial de l'Ontario;
- Représentants des vérificateurs externes des conseils scolaires.

Ce groupe de travail fournit des renseignements sur la mise en œuvre de la norme dans le secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur la réduction des efforts des conseils scolaires pour répondre aux exigences de la norme comptable. La mise en œuvre de cette norme comptable comprend l'approche suivante, et les conseils scolaires peuvent choisir d'entreprendre les deux premières étapes consécutivement ou simultanément :

#### ***Étape 1 – Collecte de renseignements de la liste d'inventaire des biens liés aux OMHSI***

À cette étape, les conseils scolaires doivent déterminer toutes les IC qui sont potentiellement liées à un passif au titre des OMHSI. Pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des listes des inventaires des actifs des conseils scolaires, les équipes des finances et de la gestion des installations des conseils scolaires ainsi que leurs services juridiques, si nécessaire, devraient travailler ensemble pour déterminer les actifs liés à une OMHSI. Cette information sera saisie dans la « Liste d'inventaire des OMHSI » et ensuite communiquée au ministère. Le groupe de travail a mis au point ce modèle Excel pour faciliter la collecte de renseignements par les conseils scolaires. Ce modèle contient

différents onglets permettant aux conseils scolaires de signaler les actifs qui ont un passif au titre d'une OMHSI sur la base d'une évaluation effectuée par les conseils scolaires. Vous trouverez des instructions détaillées sur la manière de remplir le modèle dans le document Excel.

### ***Étape 2 – Estimation et constatation des passifs au titre des OMHSI***

Le groupe de travail a collaboré avec un consultant externe pour mettre au point des modèles d'établissement des coûts afin que les conseils scolaires puissent estimer leurs passifs au titre des OMHSI. En se fondant sur les renseignements de la Liste d'inventaire des OMHSI préparée à l'étape 1, les conseils scolaires emploieront les modèles d'établissement des coûts pour mesurer leur passif, qui sera soumis au ministère au plus tard le 15 novembre 2021.

Le ministère fournit aux conseils scolaires deux types de modèles d'établissement des coûts pour mesurer leurs passifs au titre des OMHSI :

#### **1. Modèle 1 d'établissement des coûts des OMHSI**

Ce modèle doit être utilisé pour estimer le passif au titre des OMHSI liées à l'amiante ou à la désaffectation des réservoirs de carburant, des puits d'eau potable, des puits de surveillance, des réservoirs d'eau d'incendie, des fosses septiques ou des champs d'épuration. Ce modèle est utilisé lorsque les conseils scolaires disposent de données récentes sur l'amiante ou d'autres données d'études concernant l'IC pour remplir le modèle d'établissement des coûts.

#### **2. Modèle 2 d'établissement des coûts des OMHSI**

L'objectif de ce modèle est de fournir une estimation des coûts du passif au titre des OMHSI liées à l'amiante. Ce modèle est utilisé lorsque des données d'études récentes sur l'amiante ne sont pas disponibles concernant l'IC pour remplir le modèle d'établissement des coûts.

Les renseignements de ce modèle proviennent du modèle 1. Une fois que les conseils scolaires auront évalué leur IC à l'aide du modèle 1, ils utiliseront les données du modèle 1 et les appliqueront au modèle 2 pour extrapoler les OMHSI pour les actifs pour lesquels des données ne sont pas disponibles, en utilisant certains paramètres communs. Aux fins de la présentation du 15 novembre 2021, les conseils scolaires utiliseront leurs propres données du modèle 1 pour le processus d'extrapolation mentionné ci-dessus. Une fois que le ministère aura reçu les soumissions des conseils scolaires en novembre 2021, les données seront regroupées au niveau du secteur et communiquées aux conseils scolaires afin de peaufiner le processus d'extrapolation que les conseils scolaires devront mettre à jour en fonction des OMHSI qui seront présentées dans leurs états financiers de 2022-2023.

Enfin, les conseils peuvent avoir des OMHSI liées à la remise à l'état d'origine du bâtiment à la fin du bail, au matériel de laboratoire ou à toute autre raison. Des

modèles d'établissement des coûts ne sont pas fournis pour ces scénarios. Les conseils doivent utiliser les renseignements dont ils disposent pour estimer leurs passifs à ce titre.

**Étape 3 – Soumission des OMHSI au ministère (d'ici le 15 novembre 2021)**

Les conseils scolaires doivent soumettre une liste d'inventaire des OMHSI dûment remplie d'ici le 15 novembre 2021.

**A. Télécharger la Liste d'inventaire des OMHSI et les modèles d'établissement des coûts**

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par le Portail de téléchargement de fichiers du SIFE :

1. Ouvrez une session du SIFE en cliquant sur le lien suivant :

[https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS\\_GOS:HOME](https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME)

2. Sous l'onglet « Applications SIFE compatibles avec l'Internet », allez à « Portail de téléchargement de fichiers ».
3. Cliquez sur le dossier de votre conseil scolaire, sélectionnez le fichier « <numéro du conseil> <nom du conseil> Liste d'inventaire des OMHSI » et les fichiers du modèle d'établissement des coûts (« Modèle 1 d'établissement des coûts des OMHSI » et « Modèle 2 d'établissement des coûts des OMHSI »), puis sélectionnez « Enregistrer ».

**B. Date d'échéance et soumission de la Liste d'inventaire des OMHSI**

Le conseil scolaire doit soumettre la Liste d'inventaire des OMHSI au ministre au plus tard le 15 novembre 2021. Veuillez faire parvenir le document, en format Excel, à [reporting.entity@ontario.ca](mailto:reporting.entity@ontario.ca), en utilisant la convention d'appellation suivante :

Objet du courriel : « Liste d'inventaire des OMHSI\_<numéro à deux chiffres du conseil>\_<nom du conseil> »

Par exemple : « Liste d'inventaire des OMHSI\_12\_Toronto DSB »

Nom du fichier Excel : « B<numéro à cinq chiffres du conseil>\_<nom du conseil>\_Liste d'inventaire des OMHSI »

Par exemple : « B66052\_Toronto DSB\_Liste d'inventaire des OMHSI »

### C. Matériel de formation

Le Ministère fournit le matériel de formation sur la mise en œuvre des OMHSI. Ce matériel contient un aperçu de la Liste d'inventaire des OMHSI et des modèles de calcul des coûts. Les conseils scolaires pourront examiner le matériel de formation (en français ou en anglais) en se connectant au SIFE et en cliquant sur le lien des états financiers de 2019-2020 :



Nous demandons aux conseils scolaires de transmettre le matériel de formation pertinents à leurs vérificateurs externes.

## II. Vérification des renseignements sur les biens immobiliers du SIIS

Les conseils scolaires communiquent des renseignements sur les actifs, tels que le numéro d'identification du SIIS, l'adresse et la ville, au tableau 3C des formulaires des états financiers du SIFE et du SIIS. Le ministère a effectué le rapprochement des renseignements saisis dans les deux systèmes et a constaté quelques incohérences. Les actifs immobiliers, y compris les actifs destinés à la vente, déclarés dans les formulaires des états financiers 2019-2020 du SIFE ont été préchargés dans la Liste d'inventaire des OMHSI par le ministère. Les conseils scolaires sont priés de vérifier les renseignements du SIIS qui figurent dans la Liste d'inventaire des OMHSI. Si les conseils scolaires constatent que les renseignements relatifs au SIIS ne sont pas exacts, ils doivent communiquer avec la personne-ressource responsable du SIIS du ministère, qui mettra à jour les données du système.

### Personnes-ressources au ministère

Pour toute question relative aux OMHSI, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Elizabeth Sinasac	(437) 216-5796	<a href="mailto:Elizabeth.Sinasac@ontario.ca">Elizabeth.Sinasac@ontario.ca</a>
Diana Dai	(437) 216-5739	<a href="mailto:Diana.Dai@ontario.ca">Diana.Dai@ontario.ca</a>
Kiersten Lee	(437) 216-5925	<a href="mailto:Kiersten.Lee@ontario.ca">Kiersten.Lee@ontario.ca</a>
Janis Blundell	(437) 216-5653	<a href="mailto:Janis.Blundell4@ontario.ca">Janis.Blundell4@ontario.ca</a>

Pour toute question relative à la vérification des renseignements du SIIS, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
L'équipe de soutien du SIIS	-	<a href="mailto:CPPB-SFIS.Support@ontario.ca">CPPB-SFIS.Support@ontario.ca</a>
Elsa Cailin	(416) 272-4516	<a href="mailto:Elsa.Cailin@ontario.ca">Elsa.Cailin@ontario.ca</a>
Alexandre Beaudin	(647) 464-0920	<a href="mailto:Alexandre.Beaudin@ontario.ca">Alexandre.Beaudin@ontario.ca</a>

Pour obtenir de l'aide concernant le nom d'utilisateur et le mot de passe du SIFE, veuillez écrire à [EFIS.Support@ontario.ca](mailto:EFIS.Support@ontario.ca).

Sincères salutations,

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières

*Original signé par*

Andrea Dutton  
Directrice  
Direction des politiques  
d'immobilisations

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation  
Vérificateurs externes des conseils scolaires